
Henri Chomette et l'architecture des lieux de pouvoir en Afrique subsaharienne

Léo Noyer Duplaix



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/insitu/15897>

DOI : 10.4000/insitu.15897

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Léo Noyer Duplaix, « Henri Chomette et l'architecture des lieux de pouvoir en Afrique subsaharienne », *In Situ* [En ligne], 34 | 2018, mis en ligne le 27 avril 2018, consulté le 19 février 2026. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15897> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.15897>

Ce document a été généré automatiquement le 19 février 2026.



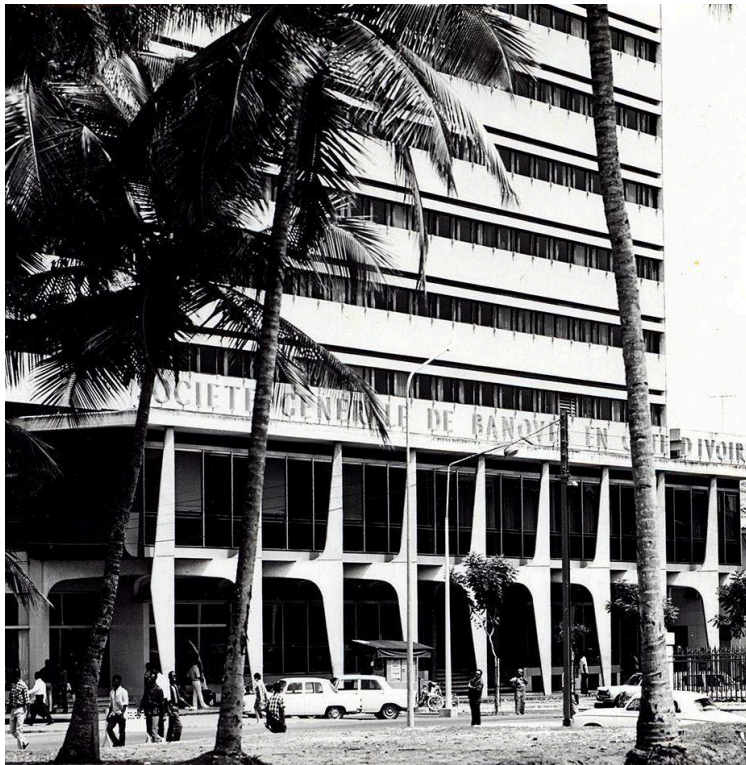
Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Henri Chomette et l'architecture des lieux de pouvoir en Afrique subsaharienne

Léo Noyer Duplaix

- ¹ L'architecte Henri Chomette fut actif tout au long des Trente Glorieuses dans vingt-trois pays d'Afrique subsaharienne. Grâce aux moyens d'une agence d'architectes exerçant en libéral qu'il nomma les Bureaux d'Études Henri Chomette (BEHC), il intervint sur des types de programmes aussi différents que des sièges d'administration, des banques, des écoles, des hôtels, des immeubles de logements ou de bureaux (**fig. 1**). Sa carrière, dont Léopold Sédar Senghor (1906-2001) salua « les idées fécondes à réveiller l'architecture africaine »¹, reste pourtant encore mal connue.

Figure 1



Siège de la Société générale de Côte d'Ivoire inauguré en 1965 à Abidjan (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 2 Faire l'état de l'art au sujet de l'œuvre d'Henri Chomette revient à faire le constat d'une ignorance récurrente. Ses œuvres ne sont que rarement citées et encore plus rarement analysées, bien qu'elles aient profondément marqué l'architecture africaine contemporaine. Dans les années 1990, deux publications se sont intéressées à l'activité des BEHC. La première est l'ouvrage *Architectures françaises outre-mer*, dirigé par Maurice Culot et Jean-Marie Thiveaud, dont quelques paragraphes portent sur les réalisations béninoises, ivoiriennes et burkinabè de Chomette². La seconde est une thèse³ rédigée par Diala Touré et publiée sous le titre *Créations architecturales et artistiques en Afrique sub-saharienne, 1948-1995, bureaux d'études Henri Chomette*⁴. Ce travail se concentre d'abord sur la situation de l'architecture pendant les périodes coloniale et postcoloniale en Afrique de l'Ouest – s'agissant tant de la recherche d'une identité architecturale que de l'état du secteur du bâtiment –, pour ensuite retracer l'itinéraire d'Henri Chomette. Ces deux publications constituent les premiers jalons fondamentaux de la connaissance de l'œuvre de l'architecte. Se concentrant toutefois sur les pays anciennement colonisés par la France, ces ouvrages restent lacunaires à propos notamment de l'Éthiopie et de la Guinée équatoriale, où Chomette réalisa pourtant des édifices d'ampleur.
- 3 Dans un article intitulé « Haile Selassie's Imperial Modernity: Expatriate Architects and the Shaping of Addis Ababa » et publié dans le *Journal of the Society of Architectural Historians* en décembre 2016⁵, Ayala Levin analyse l'implication des architectes étrangers dans la modernisation urbaine d'Addis-Abeba voulue par le négus Haïlé Sélassié I^{er}. Deux édifices éthiopiens⁶ d'Henri Chomette y sont brièvement commentés afin d'être comparés avec des réalisations de l'architecte italien Arturo Mezzedimi

(1922-2010)⁷ et de l'agence Z. Enav & M. Tedros, Architects and Town-Planners⁸. Loin de constituer une première étude de l'œuvre éthiopienne d'Henri Chomette, ce travail permet une contextualisation et témoigne d'un intérêt récent pour l'architecture et l'urbanisme du xx^e siècle en Éthiopie.

- 4 En 2014, dans un article publié dans *La Revue de l'art* et intitulé « De l'outre-mer au transnational - Glissements de perspectives dans l'historiographie de l'architecture coloniale », Bernard Toulhier et Johan Lagae soulignent que « l'architecture coloniale et postcoloniale est aujourd'hui devenue un des thèmes clés dans les discussions autour de l'historiographie du xx^e siècle »⁹. Les auteurs notent l'élargissement de la façon d'écrire l'histoire : d'une perspective d'outre-mer qui adopte un point de vue métropolitain sur les anciens territoires colonisés à une perspective transnationale qui « révèle les mécanismes et vecteurs qui n'entrent pas dans la logique d'une exportation d'idées, de modèles ou de pratiques de la mère-patrie vers les territoires coloniaux ». L'historiographie actuelle s'attache désormais à comprendre les « flux de savoir-faire et d'influences opérant au sein de réseaux professionnels » ou encore « l'impact sur la production du bâti des trajectoires de migrations dans un monde en cours de globalisation ». La carrière d'Henri Chomette ne saurait ainsi être réduite à une marge, à une périphérie, mais doit être prise en compte dans une « histoire globale ».
- 5 Les travaux initiés sur l'architecte cherchent à s'inscrire dans cette démarche. Ils ont déjà donné lieu à un premier article de synthèse publié dans *African Modernism: Architecture of Independence*¹⁰. La présente contribution en constitue le prolongement. Il ne s'agit pas ici de dresser une histoire détaillée de l'activité des BEHC. Celle-ci, bien qu'encore grandement lacunaire, a été retracée dans les travaux de Diala Touré. Cet article se veut être une première analyse de la pensée architecturale d'Henri Chomette, vue à travers le prisme de l'architecture des lieux de pouvoir. Les écrits foisonnants de l'architecte en constituent la principale source. Ils proviennent de la presse spécialisée de l'époque, ainsi que du fonds d'archives des BEHC qui est conservé par l'architecte Pierre Chomette¹¹. Ici résident peut-être les limites de cette contribution. Bien que cherchant à considérer l'œuvre et la pensée d'Henri Chomette dans une perspective transnationale, les sources qui sont analysées restent uniquement européennes.
- 6 Outre les conditions de ce qu'Henri Chomette nomma sa « fuite en Afrique », laquelle le conduisit à la création des BEHC, il s'agit de comprendre ce que signifiait pour l'architecte « vivre l'Afrique », et de voir comment la prépondérance qu'il accordait au site l'amena à se distancier du modernisme et de l'académisme. Il convient alors d'appréhender l'affiliation possible de l'œuvre d'Henri Chomette au régionalisme critique tel que défini par Kenneth Frampton, pour ensuite comprendre comment son architecture manifesta une continuité symbolique et technique tout en incarnant la puissance publique. Enfin, des esquisses monographiques des lieux de pouvoir emblématiques édifiés par l'architecte viennent illustrer le propos.

La « fuite en Afrique » et la création des BEHC

- 7 Né en 1921 à Saint-Étienne, Henri Chomette (**fig. 2**) développa très tôt une aptitude au dessin. Bachelier en 1938, il fut admis, après une phase de préparation, dans l'atelier de Tony Garnier (1869-1948) à l'École régionale d'architecture de Lyon en 1939. Il intégra finalement l'atelier Defrasse, alors dirigé par Othello Zavaroni (1910-1991), au sein de l'École des beaux-arts dont il sortit diplômé en 1946 avec un projet de « presbytère à

l'abbaye de Champdieu » (Loire). Ce projet affirmait déjà la sensibilité de l'architecte à l'égard des rapports de proportions harmoniques, qu'il exprima tout au long de sa carrière, à travers une utilisation constante du nombre d'or. Bien qu'admettant que la divine proportion était « un système très ancien et en grande partie oublié », Chomette estimait en effet qu'elle représentait « un facteur essentiel d'unité et d'harmonie de tous les éléments de l'ensemble, harmonie que l'on sent plus qu'on ne l'analyse »¹².

Figure 2



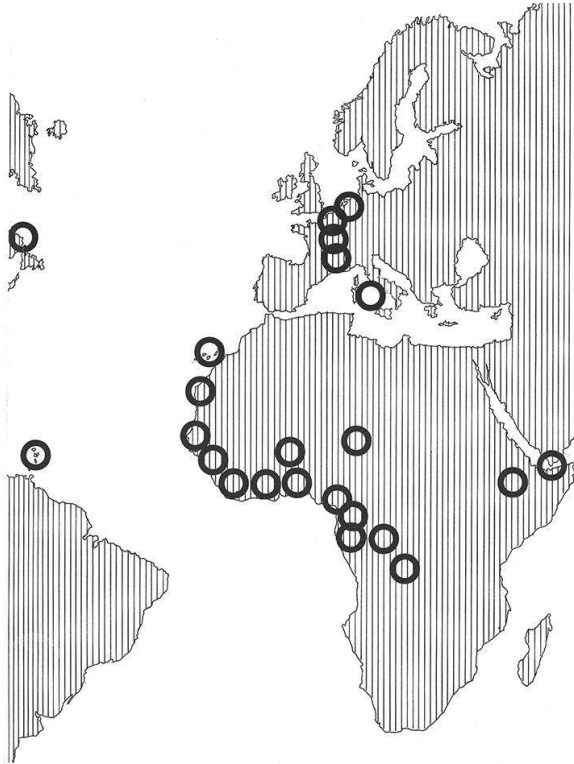
Henri Chomette présentant à Élisabeth II, reine du Royaume-Uni, le projet de Névis développement en 1966 (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 8 Désormais architecte DPLG, Henri Chomette engagea sa carrière dans la France ruinée de l'après-guerre. Il œuvra dans le Nord, à Douai, Mons-en-Barœul ou Lille. En 1948, alors que la France pansait ses plaies, l'Union internationale des architectes (UIA) organisa un concours international sur le thème d'un palais impérial en Éthiopie. Henri Chomette y participa, n'obtint que la seconde place, mais ce concours lui ouvrit les portes de l'Afrique subsaharienne. Ce premier contact avec le continent fut décisif. L'architecte y trouva ce qu'il nomma plus tard sa « fuite »¹³, celle-ci étant synonyme pour lui d'une quête de liberté architecturale. Chomette estimait en effet que l'architecture française était alors empoisonnée « par la dictature des calculs sur l'art, des règlements sur l'esprit, des chiffres sur le cœur »¹⁴. Excédé par les conditions d'exercice de sa profession au cours de la reconstruction, exaspéré par les commissions de tout ordre, par la lourdeur administrative, par les structures décisionnaires, l'architecte perçut dans l'Afrique une véritable liberté créatrice, un continent qui offrait aux architectes l'occasion « de vivre le plein exercice et la totale responsabilité de leur métier »¹⁵.

- 9 L'Afrique subsaharienne lui ouvrit ainsi un nouveau champ des possibles. De l'après-guerre aux chocs pétroliers, Chomette y œuvra à travers un dispositif qu'il implanta dans vingt-trois pays : les Bureaux d'Études Henri Chomette (BEHC).

Figure 3



Implantation des Bureaux d'Études Henri Chomette (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 10 Les BEHC constituèrent, tout au long des Trente Glorieuses, un réseau de professionnels réunissant architectes, artisans, maîtres-maçons, terrassiers ou artistes (**fig. 3**). Chomette souligna que la création des BEHC visait à montrer que

les architectes étaient capables d'organiser des groupements professionnels pluridisciplinaires à l'échelle des problèmes de notre époque et de prendre en charge non seulement la conception, mais aussi l'aboutissement des opérations ; que l'architecture ne pouvait se réduire à une spécialité par les considérables variétés des programmes traités ; que la qualité n'est pas une question d'argent, la plupart des réalisations ayant été souvent réalisées avec des moyens extrêmement modestes¹⁶.

- 11 Sa démarche pouvait alors être rapprochée de celle de l'Atelier de Montrouge (1958-1968) et de l'Atelier d'architecture et d'urbanisme (1960-1985), qui œuvraient parallèlement en France à l'émergence d'une pratique engagée et pluridisciplinaire de l'architecture, mais qui furent rarement associés à des ouvriers spécialisés. Admettant que « l'architecture n'est pas un art de soliste », Henri Chomette reconnaissait également n'être responsable, au sein des BEHC, « que de la catalyse ». Dès lors, « aucun, du dernier débutant jusqu'aux membres de notre équipe d'origine, qui travaillent ensemble depuis seize ans, n'est étranger à notre action »¹⁷.

- 12 Diala Touré souligne du reste que « l'ensemble du dispositif Chomette fait figure d'exception parmi les professionnels de l'architecture en Afrique : il ne s'agit pas uniquement d'un réseau d'agences mais d'une "chaîne harmonique" de professionnels expérimentés »¹⁸. Lors de chaque projet, un bureau local était constitué avec un responsable qui supervisait l'opération de la conception à la livraison. Assurant un ancrage local de premier ordre, les BEHC connurent des périodes d'activité variables en fonction des pays, de cinq ans au Bénin à trente-deux ans en Côte d'Ivoire. Leur fonctionnement fut néanmoins affecté par le contexte social, économique et politique de l'Afrique subsaharienne des Trente Glorieuses.

« Vivre l'Afrique »

- 13 Au cours des années 1960, Henri Chomette proposa « de dégager schématiquement trois périodes de l'intervention des techniques modernes en Afrique »¹⁹. L'architecte définit alors une « période bateau », une « période avion » puis une période de « l'Afrique moderne » dans laquelle il inscrivit son œuvre.
- 14 La « période bateau » fut, selon lui, celle des premiers colons, celle qui vit une architecture « pensée, vécue par des hommes qui coupés de longs mois de leur pays d'origine, étaient Africains de situation et souvent de cœur et raisonnaient le problème en fonction des moyens et des besoins locaux ». De grands tracés furent pensés durant cette période. Chomette les trouva « parfois si simplistes » mais néanmoins « généreux » et souvent justes dans leurs propositions d'implantation. Mais la « période bateau » fut surtout celle d'une « exploitation des possibilités locales infiniment supérieure à celle de l'époque suivante, au-delà même de la maison en bois ». Chomette souligna ainsi l'édification par les missionnaires de briqueteries qui permirent l'utilisation massive de matériaux locaux.
- 15 La période suivante, dite « avion », n'eut pas les faveurs de l'architecte. Il n'hésita pas à la qualifier de « régression assez brutale ». Elle constitua l'époque « où "l'impossible en Afrique" est devenu la parade à tous les reproches ». Elle fut, d'après Chomette, celle des comités décisionnaires parisiens pour les colonies, celle de la complexité administrative, celle des prototypes, une période où « des stères d'ingéniosité furent gaspillées à rechercher des palliatifs et non des solutions aux problèmes ».
- 16 Parmi ces palliatifs, la préfabrication fut pour Chomette un exemple emblématique : « Examinons par exemple la démarche qui orienta tant de spécialistes et tant de capitaux sur l'étude de la maison préfabriquée : "la main-d'œuvre qualifiée est rare, donc fabriquons dans les usines d'Europe les maisons d'Afrique qu'on expédiera dans des caisses avec un monteur". » Bien que trouvant ce raisonnement « séduisant », l'architecte nota tout d'abord sa non-viabilité économique, à moins d'engager des productions en très grande quantité. Mais surtout, il souligna la méconnaissance d'un tel projet à propos de la géographie africaine, et surtout de son climat : « On doit se défendre du froid en Éthiopie et au Kenya, on doit se défendre de l'humidité en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, on doit se défendre de la chaleur sèche et de la poussière en Haute-Volta ou au Niger, de l'oxydation marine au Togo et aux Somalies. » Face à cette mésestimation du terrain, l'architecte s'interrogea : « Comment a-t-on pu, sinon par ignorance des conditions locales, considérer l'Afrique comme un marché unique susceptible d'absorber la production industrielle d'un type de maison ? Comment a-t-on pu espérer fabriquer la maison qui résoudrait tous ces problèmes à la fois ? ».

Chomette dressa par conséquent un bilan sévère de l'époque qui le précéda, estimant que « Cette attitude a coûté à l'Afrique la médiocrité record des constructions courantes et le prix exorbitant des solutions dont la qualité, préfabriquée ou non, reposait sur l'importation ». La « période avion » fut pour l'architecte « un boulevard pavé de bonnes intentions » qui ne conduisit malheureusement « à rien ».

- 17 La période de « l'Afrique moderne », au sein de laquelle Henri Chomette estima inscrire son œuvre, entra donc en opposition à la période précédente. Il ne s'agissait plus de concevoir puis d'expédier depuis l'Europe mais de « vivre », de s'adapter à l'Afrique, « à son sol, à ses climats, et à ses moyens de production » :

On s'aperçut qu'on n'était pas condamné à vivre emprisonné derrière des persiennes, pivotantes ou non, qu'il n'était pas impossible d'importer des vitres, qu'on n'était pas condamné à faire des villes avec des façades lépreuses après chaque saison des pluies. Les architectes prouvèrent qu'il était possible, avec les matériaux tirés du sol africain, de créer des matières nobles qui défient le temps. L'Afrique moderne put construire des murs avec de la pierre appareillée, des briques tirées de ses terres, créer des parements avec les galets de ses rivières, utiliser son bois pour les menuiseries faites sur place. La main-d'œuvre assimila les leçons et les expériences, et les méthodes les plus modernes purent être mises en œuvre²⁰.

- 18 Cette époque constitua pour Chomette celle d'une architecture qui fut « pensée par les Africains de race et de cœur ». Cette distinction entre Africain d'origine et d'adoption n'avait d'ailleurs dans le domaine de l'art aucune pertinence aux yeux de l'architecte, eu égard aux phénomènes de transferts culturels :

On spéculera encore longtemps sur les influences de l'Iran dans le style gothique, de l'Égypte dans l'art grec ou des architectes italiens dans la Renaissance française. Que toutes ces influences aient su tirer du sol où elles se sont exercées une œuvre propre à ce sol et à sa population, et les temples sont authentiquement grecs, la cathédrale et les châteaux de la Loire font intégralement partie du capital culturel de la France. Washington n'en est pas moins une ville américaine bien que son plan ait été conçu par un architecte français²¹.

Modernisme et académisme ou le risque de « l'anagéographisme »

- 19 Loin de tout folklorisme, Henri Chomette proposa, à travers la « chaîne harmonique » que constituèrent les BEHC, une architecture qui peut être qualifiée de géographique, tant elle resta systématiquement liée à un site et créée spécialement pour celui-ci. Études préalables des terrains, du climat et des habitudes sociales précédaient donc méthodiquement chaque projet. Aucune opération ne naissait *ex nihilo*, aucun édifice ne pouvait être implanté indifféremment à Addis-Abeba, Cotonou ou Yaoundé.
- 20 Mais, dès lors, quels furent les liens qu'entretint l'architecte avec la pensée moderniste des Trente Glorieuses, décennies qui virent l'internationalisation du fonctionnalisme ? Henri Chomette prit à de nombreuses reprises ses distances à l'égard d'un « modernisme universel » qui ne prendrait que peu ou pas en compte les caractéristiques locales, n'hésitant pas à qualifier ses réalisations d'« anagéographisme ». La description que donna l'architecte de l'édification de logements individuels à Yoff, arrondissement de la ville de Dakar au Sénégal qui accueille l'aéroport Léopold-Sédar-Senghor, en est représentative. Dans ses mémoires – qui restent à ce jour inédites – l'architecte intitula ainsi, avec le ton sarcastique qui

caractérise ses écrits, « Les cases “Air-Form” de Nichonville » un chapitre consacré à ces logements « “économiques et populaires” où, le peuple n’en voulant pas, on dut loger les équipages d’Air France »²². Dans un dessein de rationalisation du chantier et d’économie de matériaux, le coffrage fut en effet remplacé par une structure gonflable sur laquelle le béton était projeté. Ainsi, une fois la structure dégonflée, elle pouvait être réutilisée, tandis que les logements, de par leur forme hémisphérique, ne demandaient qu’un mince béton. Cette solution, qui put paraître séduisante d’un point de vue constructif, ne tint pas compte selon Chomette des données climatiques :

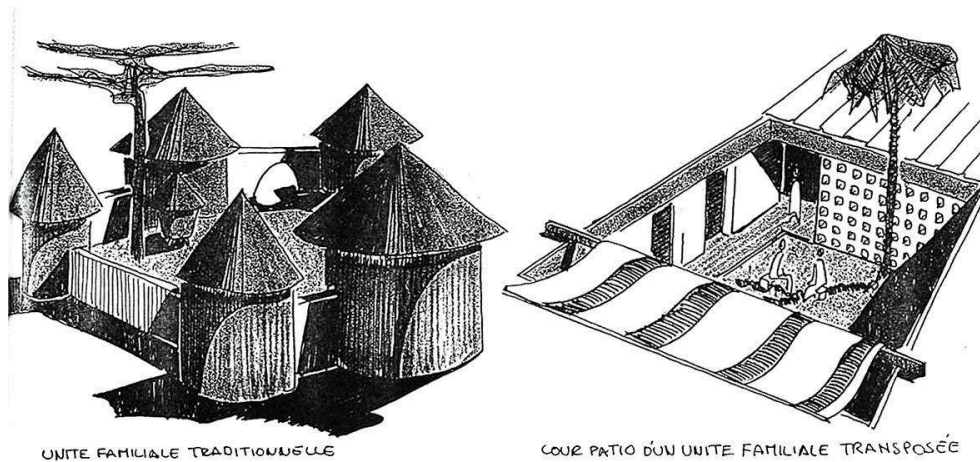
Par sa forme hémisphérique le dit béton est, le jour entier, perpendiculaire quelque part aux rayons du soleil, donc d’autant mieux chauffé. Mince, il transmet parfaitement la chaleur. Sphérique, il concentre à l’intérieur son rayonnement sur l’occupant, qui au centre de la lentille va se faire cuire comme un œuf.

C’est l’effet que recherchent les igloos. Bien que de glace, ils renvoient sur les Esquimaux la chaleur qu’ils émettent. Il s’agirait donc d’un simple anagéographisme²³.

- 21 Les distances qu’Henri Chomette prit à l’égard du courant moderniste avaient donc trait à cette ignorance du site et de ses particularismes. Pour autant, l’architecte formula les mêmes critiques à propos de l’académisme dont il estimait qu’il « tendait à réduire la composition à l’application de formules toutes faites du passé ou d’une autre région »²⁴. La gare ferroviaire de Pointe-Noire, au Congo, édifée en 1932 par Jean Philippot, fut pour Chomette l’un des symboles de l’absence de considérations géographiques de l’académisme. Auteur de la gare de Trouville-Deauville un an auparavant, Philippot édifia dans la ville congolaise de Pointe-Noire un édifice également de style normand. Chomette nota ainsi avec ironie « que de toute évidence l’architecte carburait au cidre, et comme le pommier ne prospère pas en Afrique, il devait dessiner en France »²⁵. Cette « négation » induite par « ces naïves transpositions régionales » ne se limitait pas à l’Afrique, l’architecte soulignant que « la copie généralement mauvaise d’ailleurs qui a si souvent été faite aux États-Unis ou en Union soviétique des temples anciens, édifices religieux, pour servir de façades à des banques ou à des maternités est un exemple de l’attitude académique vis-à-vis du passé »²⁶.
- 22 L’élaboration de plans ou de solutions constructives *ex nihilo* ne pouvait donc conduire qu’à la réalisation de piètres bâtiments, que le parti s’inscrive dans une tradition moderniste ou académique. La modernité que souhaita Henri Chomette et qu’il développa en Afrique se voulut être, à l’inverse, la recherche d’une « composition qui traduise et assiste la fonction réelle du bâtiment, le climat, et les conditions locales actuelles »²⁷. La géographie, entendue dans son acception large, présida à toutes les opérations des BEHC. Mais cette volonté put apparaître comme une gageure car l’architecte œuvra en pleine mutation des sociétés africaines. La géographie et les cultures y étaient en pleine transformation, soumises à un exode rural important, associé à un développement de l’urbain sans précédent. À titre d’exemple, Abidjan passa de 50 000 habitants à la fin des années 1940 à 350 000 au milieu des années 1960. Il s’agissait donc non seulement de prendre en considération les différents modes de vie et les cultures, mais également leur mutation, du traditionnel à l’urbain. Dans ses opérations d’habitats collectifs (**fig. 4**), Chomette répondit à ce défi en créant notamment une zone-jour à l’intérieur du logement qui correspondait à la cour intérieure de l’espace traditionnel africain, ou encore en reconstituant l’ambiance d’un

village au sein même des quartiers, adaptant de ce fait tout un système de repères : circulations, implantations, hauteurs, espaces verts, etc.

Figure 4



Transposition technique et symbolique d'une unité familiale traditionnelle (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Un régionalisme critique

- 23 En 1980, dans *L'Architecture moderne, une histoire critique*, Kenneth Frampton définit les caractéristiques d'un « régionalisme critique »²⁸. Les questionnements soulevés par Paul Ricœur en 1955 dans « Civilisation universelle et cultures nationales »²⁹ précèdent la démonstration de Frampton. Ricœur s'interroge :

Nous arrivons ainsi au problème crucial pour les peuples qui sortent du sous-développement. Pour entrer dans la voie de la modernisation, faut-il jeter par-dessus bord le vieux passé culturel qui a été la raison d'être d'un peuple ? [...]

Voilà le paradoxe : comment se moderniser, et retourner aux sources ? Comment réveiller une vieille culture endormie et entrer dans la civilisation universelle³⁰ ?

- 24 Selon Frampton, le régionalisme critique permet alors, par l'utilisation des particularismes locaux, de tempérer l'impact de la civilisation universelle. En 1983, dans « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance »³¹, Frampton souligne :

The fundamental strategy of Critical Regionalism is to mediate the impact of universal civilization with elements derived indirectly from the peculiarities of a particular place. It is clear from above that Critical Regionalism depends upon maintaining a high level of critical self-consciousness. It may find its governing inspiration in such things as the range and quality of the local light, or in a tectonic derived from a peculiar structural mode, or in the topography of a given site³².

- 25 Les réalisations d'Henri Chomette, faites de transferts, d'assimilations et de réinterprétations, peuvent alors être apparentées au régionalisme critique tel qu'identifié par Frampton. Les caractéristiques avancées par ce dernier à l'égard de ce qu'il définit comme une « catégorie critique » se retrouvent dans l'œuvre de Chomette. L'historien souligne en effet l'attachement de ce courant « aux valeurs libératrices et progressistes de l'héritage moderne », et ce, malgré une réserve vis-à-vis du modernisme, mais également l'affirmation d'une « architecture mesurée, qui privilégie

le territoire généré par la construction d'un édifice sur un terrain donné au bâtiment perçu comme objet isolé ». Frampton note également l'incarnation par l'architecture régionaliste critique d'un « fait tectonique plutôt qu'à réduire le cadre bâti à une collection d'épisodes scénographiques disparates », ainsi que la prééminence « des facteurs propres au site », c'est-à-dire « la topographie – matrice en trois dimensions dans laquelle un édifice vient s'installer – et les jeux de lumière variés sur cet édifice ». L'historien avance en outre la prise en compte des sensations tactiles, et notamment « les variations de lumière, les impressions de chaleur ou de froid, l'humidité, les courants d'air (...) », ainsi que la promotion d'une « culture qui se veut à la fois contemporaine et ancrée dans le local, sans tomber dans l'hermétisme – qu'il soit de nature formelle ou technique ». Enfin Frampton souligne le refus de « l'idée reçue selon laquelle un centre culturel dominant serait entouré de satellites dominés et dépendants », idée qui constitua « un modèle inadéquat pour rendre compte de l'état actuel de l'architecte moderne »³³.

- 26 La modernité proposée par Chomette rejeta tout hermétisme. Il ne s'agissait en rien d'enfermer les constructions dans une tradition close et impénétrable. Les transferts ne furent, en tant que tels, pas mis en cause, l'architecte rappelant que « d'Égypte en Grèce puis à Rome, à Byzance et Moyen Âge français par exemple, toute l'histoire témoigne que les styles ont toujours résulté d'un phénomène d'importation d'abord »³⁴. Chomette estima en revanche que la nécessaire assimilation ne se faisait plus. Les causes de cette absence d'appropriation furent liées au traitement des problèmes architecturaux et urbanistiques « par des systèmes ou des théories et non plus par des hommes », alors que « l'intégration des doctrines est issue de l'intégration des hommes ». Le facteur humain était en effet pour l'architecte prépondérant :

C'est seulement dans la lente et véridique intégration des ouvriers, des artisans, des matériaux locaux aux équipes de production qu'on peut redonner aux régions et aux pays l'espoir d'une architecture où la population reconnaît ses valeurs propres et se sent chez elle. Hormis cette voie, tous les efforts d'identification resteront des pastiches³⁵.

- 27 Le régionalisme qu'avança Chomette fut critique car il refusait le pastiche, l'ajout de formes ou de références locales à des édifices standardisés pour la civilisation universelle. Son régionalisme ne fut pas synonyme de régionalisation. Ainsi, pour l'architecte, « l'immeuble de quinze étages en forme de paillote n'est qu'un pastiche, une caricature de la tradition »³⁶.

Une continuité symbolique et technique

- 28 Le régionalisme critique d'Henri Chomette, qu'il exprima à travers sa détermination à « vivre » l'Afrique, résida dans la volonté d'assurer une continuité tant technique que symbolique. Technique d'abord, en utilisant les ressources et matériaux locaux, sans pour autant prohiber l'importation de certains, tels que les vitrages. Coquillages, bois, pierres, briques, galets ou encore gravillons lavés furent utilisés en fonction des programmes et de leur implantation. Cette utilisation des ressources locales permit la formation d'artisans, ainsi que l'amélioration et la modernisation des techniques traditionnelles. Des fours construits par les missionnaires furent, par exemple, remis en service afin d'assurer la production de briques lors de la construction de la résidence de France à Ouagadougou, en 1966 (fig. 5).

Figure 5



Résidence de France édifée en 1966 à Ouagadougou en Haute-Volta, aujourd'hui Burkina Faso (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 29 Les BEHC furent ainsi le théâtre d'étroites collaborations locales, s'agissant tant des hommes que des techniques :

Refusant d'être les gratte-papiers du bâtiment, ils ont tracé les coffrages avec les charpentiers, appareillé les briques, traité les agrégats, assemblé les mosaïques, moulé le bronze avec les fondeurs, implanté sur le terrain leurs plans d'urbanisme. Leur production montre que renouant avec la tradition des bâtisseurs, ils ont échappé aux scléroses de la spéculation et que le levain de l'architecture était bien mêlé à la pâte du bâtiment.

C'EST LA VOIE DIFFICILE MAIS UN MUR VIVANT NE PEUT PAS NAÎTRE DANS UNE TOUR D'IVOIRE³⁷.

- 30 Comme le rappela Chomette, l'utilisation de matériaux locaux permet de prendre en compte le mode de vie, de maintenir ou de créer des emplois, de constituer des structures locales, mais également d'assurer des économies :

Avec cette main d'œuvre locale, dix ans après on construisait aussi bien, et parfois mieux, en Côte d'Ivoire qu'en France, en granit, en briques, en béton apparent, en bois, en métallerie... Les architectes sur place avaient, par leurs exigences et leur métier, provoqué une émulation entre les entreprises. Elles ont accepté, dans une saine émulation, de jouer le jeu. Elles ont formé la main d'œuvre locale, induit un vrai développement³⁸.

- 31 En plus de son aspect technique, l'inscription dans un registre local de l'œuvre de Chomette fut symbolique. Faisant constamment appel à des artistes et artisans, avec la volonté de conduire un travail unitaire, l'architecte refusa l'écueil des emprunts internationaux et puisa dans les référents culturels locaux :

L'un des éléments importants de cette intégration de la tradition à l'architecture est le rapport des artistes et des artisans.

Il est d'ailleurs difficile de savoir où mettre la séparation entre artiste et artisan dans ce domaine de la construction. Pendant longtemps, l'artiste fut un artisan meilleur que les autres, qui, par sélection naturelle, s'était dégagé du groupe.

Actuellement, dans nos sociétés occidentales l'œuvre d'art se trouve isolée du bâtiment, elle est comme déposée devant, mais non intégrée (où est le 1 % à Tournus ou à Chartres ?)³⁹.

- 32 Chomette interrogea les frontières de l'architecture et de la décoration, soulignant que « les grandes œuvres, de Louxor à la Chapelle de Ronchamp, refusent de répondre à cette question », et ce, « car elles ont été produites par des équipes homogènes soudées sur les chantiers »⁴⁰. Estimant que « souvent chacun des maillons de la chaîne de création s'use à réduire les contraintes reçues au maillon précédent », l'architecte chercha en effet l'unité de conception et de réalisation, au risque d'aboutir sinon « à la dissection de l'œuvre⁴¹ ». La « chaîne harmonique » des BEHC fit alors intervenir des artistes et artisans qui, en étroite collaboration avec les architectes, apportèrent aux différentes opérations des références vernaculaires. Ainsi, le siège de la Société générale de Côte d'Ivoire, inauguré en 1965 à Abidjan, fut doté d'une coupole dont l'armature fait référence aux pirogues. Sur la balustrade de l'entresol sont également reproduites des feuilles du palmier rônier, tandis que la fresque murale de l'entrée reprend des motifs d'origine baoulé. À Yaoundé, la façade des parkings de la Caisse nationale d'assurance, qui fut édifée au début des années 1980, « est revêtue d'une vaste composition en mosaïque de pâte de verre qui intègre le symbolisme des thèmes ancestraux du Cameroun à l'architecture moderne »⁴². L'escalier d'honneur du palais national du Bénin comporte, quant à lui, une interprétation en mosaïque des armoiries des rois d'Abomey (**fig. 6**). Dernier exemple, la couverture intérieure du restaurant de l'École nationale d'administration, construit en 1976 à Dakar, possède un revêtement de vannerie dans la tradition artistique sénégalaise. La continuité par l'inscription locale fut ainsi pour Chomette un moyen d'ancrer ses constructions comme des référents tant stylistiques que symboliques.

Figure 6



Escalier d'honneur du palais national de Cotonou en République du Dahomey, aujourd'hui Bénin (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

L'architecture comme unité d'un pays

- 33 Le 22 décembre 1965, dans un article sarcastique paru dans *Le Canard enchaîné*, Jacques Garbot se livra à une violente diatribe à l'égard de « M. Henry Chaumette »⁴³. Surnommé « Dutruc », Chomette fut accusé d'être « un architecte attiré des roitelets africains », qui bénéficiait des « sommes astronomiques consacrées à construire en Afrique », et ce, « de préférence à des écoles ou des dispensaires, de fastueux palais présidentiels, comme ceux d'Abidjan ou de Cotonou ». Cet article pamphlétaire souligna les milliards de francs qui auraient été gaspillés en projets inutiles et dispendieux, à l'instar des résidences édifiées pour les chefs d'État. Chomette ne construisit que deux palais présidentiels, à Bata en Guinée équatoriale et à Cotonou au Bénin, celui d'Abidjan ayant été érigé par Pierre Dufau (1908-1985). En outre, si les bâtiments officiels tinrent une place prépondérante dans l'œuvre des BEHC, du siège de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Addis-Abeba en Éthiopie au projet de centre ministériel du Gabon à Libreville, Chomette intervint, tout au long des Trente Glorieuses, sur tous les types de programme : des ouvrages d'art, des habitats collectifs, des immeubles de bureaux, des hôtels et ensembles touristiques, des centres commerciaux, des stations-services, ainsi que plus de vingt édifices scolaires, tels que l'institut de formation des maîtres de Daloa en Côte d'Ivoire, le lycée de Makokou au Gabon ou encore le collège de Aba Dina à Addis-Abeba. Du reste, l'article de Jacques Garbot souleva une question fondamentale :

l'Afrique des années 1950 et 1960, des décennies des indépendances, devait-elle se doter d'édifices majestueux incarnant les nouveaux États ?

- 34 Dans un entretien daté du 13 mars 1990, Henri Chomette se refusa à voir dans l'édification de vastes monuments nationaux des caprices de chefs d'État, estimant que l'on « ne construit pas l'unité d'un pays autour de rien⁴⁴ ». Olivier Christin et Armelle Filliat⁴⁵ notent à ce propos que « s'il est donc légitime de rejeter aussi bien l'ironie déplacée que la célébration partisane, il faut néanmoins remarquer que tous les architectes n'ont pas, comme Henri Chomette et ses associés, une pratique architecturale conforme à ces positions de principe ».
- 35 L'intérêt de Chomette pour la conception d'édifices officiels traversa toute son œuvre. En 1948, ce fut le concours organisé par l'UIA pour « un Palais impérial en Éthiopie » qui lui ouvrit les portes de l'Afrique. Dès lors, l'architecte, estimant que « dans la grande tradition la construction des monuments publics était le catalyseur du développement urbain »⁴⁶, les projets et réalisations de bâtiments officiels furent l'occasion de projets d'urbanisme de restructuration ou de création *ex nihilo* de quartiers administratifs monumentaux. En outre, si les bâtiments publics édifiés par les BEHC ont un caractère prestigieux et solennel, Chomette se refusa à créer une « architecture pour “faire riche” avec des matières coûteuses », soulignant que « la noblesse de la composition, la qualité expressive des proportions, ont beaucoup plus d'importance »⁴⁷. Palais nationaux, ministères, ambassades ou banques d'État ne furent ainsi pas conçus comme des objets culturellement isolés et manifestant une débauche pompeuse et grandiloquente de la puissance publique. La continuité symbolique et technique ainsi que la prééminence accordée au site et à ses particularismes permirent aux réalisations de Chomette de s'inscrire dans la culture vernaculaire, tout en incarnant le prestige des nouveaux États, la majesté et la monumentalité étant conférées par le travail sur les formes architecturales ainsi que par le traitement des matériaux, le plus souvent locaux.
- 36 Les réalisations d'Henri Chomette pour les États africains, et plus particulièrement celles édifiées lors des indépendances, constituèrent rapidement un patrimoine architectural qui fut, et demeure, un symbole d'unité pour les différents pays. Le siège de la Banque commerciale d'Éthiopie – l'une des deux banques d'État du pays – fit ainsi l'objet de l'édition d'un timbre-poste et fut représentée sur des billets de banque jusqu'à la chute du Négus et l'avènement du régime Derg, en 1974 (**fig. 7**).

Figure 7



Billet de dix dollars éthiopiens, à gauche l'immeuble de la Banque commerciale d'Éthiopie inauguré en 1965 à Addis-Abeba, à droite le Négus (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 37 L'hôtel de ville d'Abidjan, sur le parvis duquel, en 1960, Félix Houphouët-Boigny (1905-1993) annonça l'indépendance de la Côte d'Ivoire, fut également représenté sur un timbre-poste (**fig. 8**)⁴⁸. Le premier président de la Côte d'Ivoire salua d'ailleurs la démarche d'Henri Chomette, soulignant qu'il faisait « partie de ceux qui ont apporté le plus beau don de la civilisation au peuple africain : la conscience de sa dignité »⁴⁹. L'œuvre africaine d'Henri Chomette, et plus particulièrement ses monuments nationaux, représentent aujourd'hui un témoignage architectural de l'Afrique subsaharienne des Trente Glorieuses, un patrimoine qui mériterait considération.

Figure 8



Timbre-poste représentant l'hôtel de ville d'Abidjan inauguré en 1956 (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Lieux de pouvoir emblématiques : esquisses monographiques

- 38 Dix réalisations d'Henri Chomette font ici l'objet d'esquisses monographiques qui illustrent, à travers le prisme de l'architecture des lieux de pouvoir, la carrière peu commentée d'un architecte pourtant emblématique de la création contemporaine de l'Afrique subsaharienne. Ces édifices, dont le commentaire historique dépend de la fortune critique trouvée dans les archives des BEHC, incarnèrent la puissance publique. Font ainsi l'objet de notices : trois palais nationaux – dont un non réalisé –, sièges prestigieux de la plus haute autorité de l'État ; l'hôtel de ville d'Abidjan, maison du pouvoir communal et édifice emblématique de l'indépendance du pays ; trois édifices liés à l'administration économique, c'est-à-dire deux banques d'État et une cité abritant la totalité des services financiers d'un pays ; trois résidences de France, incarnation d'un pays étranger, en l'occurrence de l'ancienne métropole.

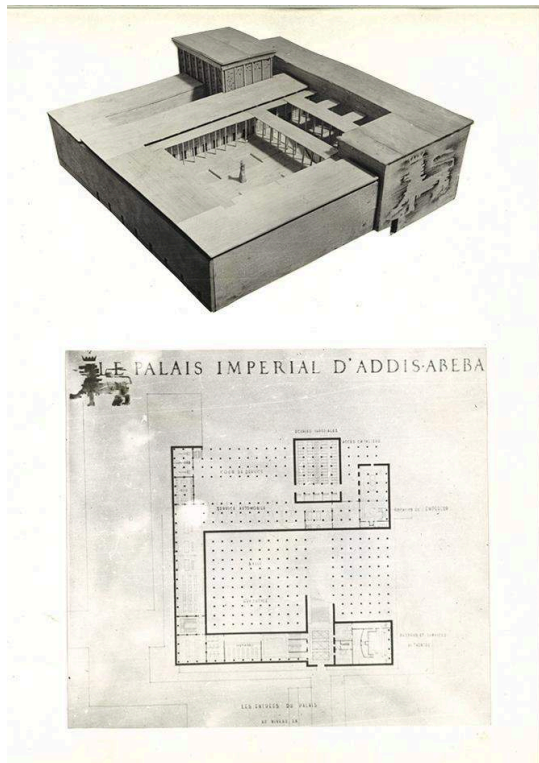
Projet de palais impérial à Addis-Abeba (Éthiopie)

- 39 En 1948, un concours international ayant pour thème « le Palais impérial d'Éthiopie » fut organisé par l'Union internationale des architectes avec le soutien financier de l'Unesco⁵⁰. Ce concours avait pour finalité la construction, sur la plus haute colline d'Addis-Abeba, d'une résidence pour le Négus Haïlé Sélassié I^{er}, dernier empereur d'Éthiopie (1930-1936 ; 1941-1974). Cent treize architectes, ingénieurs ou groupes de

techniciens participèrent, dont Henri Chomette, qui fut classé deuxième⁵¹. Les trois projets lauréats reçurent une récompense de 15 000 dollars du gouvernement impérial éthiopien⁵².

- 40 Chomette proposa un projet de palais qui se voulait traduire « dans l'espace et dans la matière les données psychologiques d'une civilisation » (**fig. 9**)⁵³. L'édifice, conçu en fonction du nombre d'or, s'étend sur 40 762 mètres carrés, répartis sur huit étages de béton et de pierre de taille. Les volumes s'organisent autour de la « salle des cent colonnes » – vaste salle hypostyle de 4 800 mètres carrés – et sont dominés par le volume vertical qui abrite la salle du trône. Cette dernière comprend un immense arbre généalogique en bronze forgé, dont la racine constitue le siège d'Haïlé Sélassié et dont les feuilles, faites de dalles serties de béton, racontent en lumière colorée l'ascendance impériale. La dynastie salomonide – dont Sélassié fut le dernier régnant – se réclamait en effet descendante de Ménélik I^{er}, personnage que la légende désigna comme étant le fils du roi Salomon et de la reine de Saba. Sur toute la hauteur de la façade du volume accueillant le théâtre est représenté, enfin, le lion de Juda, emblème animalier de la royauté éthiopienne.

Figure 9



Maquette et plan de niveau du projet de palais impérial à Addis-Abeba en Éthiopie (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Palais national à Cotonou (République du Dahomey, aujourd'hui Bénin)

- 41 Commandé en 1961 – un an après l'indépendance du pays – et livré en 1963, le palais national – ou palais présidentiel – (**fig. 10**) fut au cœur d'un vaste projet de rénovation de Cotonou et de création d'un quartier politique et administratif bordant l'océan, entre l'aéroport et la ville ancienne.

Figure 10



Vue générale du palais national à Cotonou (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 42 Édifice dominant l'ensemble, le palais fut conçu selon le nombre d'or, en collaboration avec l'architecte Jacques Benoît-Barnet. Lors de son inauguration, le bâtiment fut représenté sur un timbre-poste commémorant le troisième anniversaire de l'indépendance du pays (**fig. 11**).

Figure 11



Timbre-poste édité à l'occasion du troisième anniversaire de l'indépendance du pays et représentant le palais national (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 43 D'une surface de 9 300 mètres carrés, le palais s'organise autour d'un jardin intérieur traité en patio auquel aboutit l'escalier d'honneur. Les bureaux donnent sur la place de l'Indépendance. Sur cette façade, précédée d'un vaste plan d'eau, un très large pignon paré d'une composition de dalles marque le bureau d'apparat du président qui s'ouvre sur la place par un balcon décoré sur le thème du soleil de l'Afrique (**fig. 12**). La bibliothèque, la salle de projection, la chapelle et les salles de réception – salon blanc et le grand salon de musique équipé d'un studio sonore – s'ouvrent quant à elles sur l'océan, tandis que la salle des fêtes, d'une capacité de 3 000 personnes, donne sur le parc. La résidence du président comporte trois étages, les deux premiers réservés aux hôtes, le dernier accueillant les appartements du dirigeant.

Figure 12



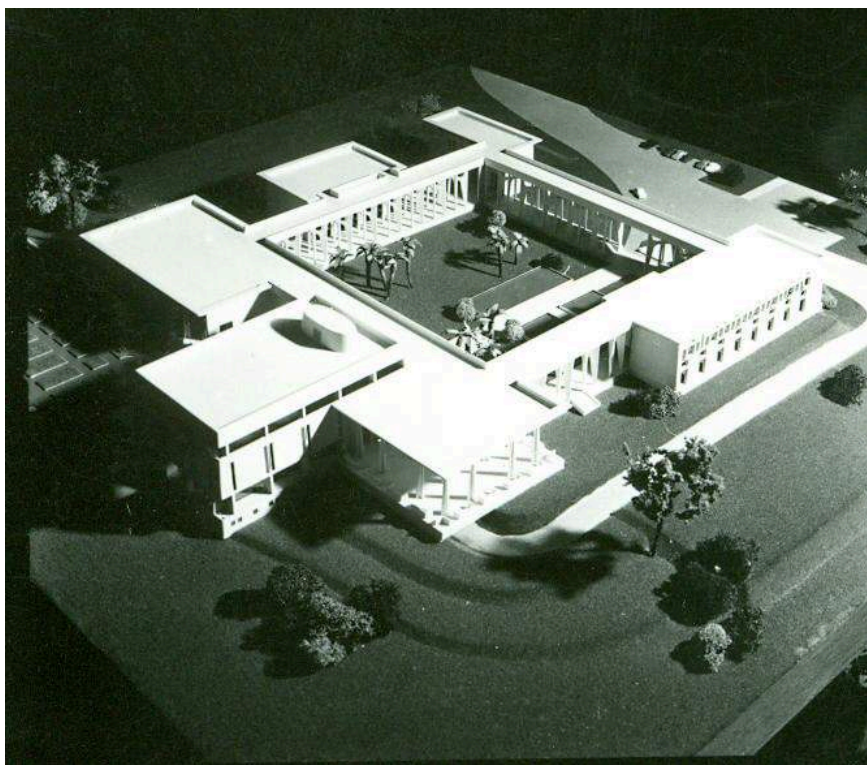
Pignon et balcon du bureau d'apparat du palais national à Cotonou (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 44 Enfin, caissons des plafonds coffrés en béton, placages de galets ou béton bouchardé viennent agrémenter l'édifice, tandis qu'un grand nombre d'éléments de décoration puisent dans un registre local : torchères ornées de serpents enroulés, masques en bronze crachant l'eau des bassins intérieurs, parterres de mosaïque représentant les emblèmes des rois d'Abomey, etc. Aujourd'hui, cet édifice accueille encore les hôtes de marque.

Palais national à Bata (Guinée équatoriale)

- 45 D'une surface de 18 000 mètres carrés, le palais national fut édifié sur un promontoire qui domine la ville et le port de Bata. Destiné à accueillir la résidence du président de la République, son administration et des espaces de réception, l'édifice fut réalisé en collaboration avec l'architecte Antoine Laget.
- 46 Les corps de bâtiment s'organisent en U autour d'une cour carrée agrémentée de pièces d'eau et de palmiers (**fig. 13**). L'entrée principale se fait par l'un des côtés de la cour. Toutes les façades jouent sur le contraste entre éléments porteurs – piliers, colonnes – et surfaces portées – toitures plates, murs écrans. Les grandes ouvertures entre les piliers permettent de dégager la vue vers le paysage naturel, tout en offrant une grande lisibilité de l'édifice. La dissymétrie et l'irrégularité du plan rompent avec le modèle de la composition classique. Les façades pleines sont percées de quatre rangées horizontales de fenêtres rectangulaires de tailles différentes, la multiplication des ouvertures empêchant toute lecture de l'organisation intérieure.

Figure 13



Maquette du palais national à Bata (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 47 Le jardin intérieur est entouré d'un péristyle. Deux rangées de piliers se succèdent et forment une série de portiques qui reposent sur un podium, tout en supportant une dalle sommitale à corniche concave (fig. 14). La forme libre et élancée des piliers rappelle le profil de ceux du palais du Planalto édifié par Oscar Niemeyer à Brasília, au Brésil, en 1960. Enfin, les espaces de réception s'ouvrent largement sur l'extérieur avec notamment les grands salons de plein-air qui prolongent les salles de réception. Ces salons possèdent des plafonds à caissons soutenus par des colonnes de béton cruciformes.

Figure 14



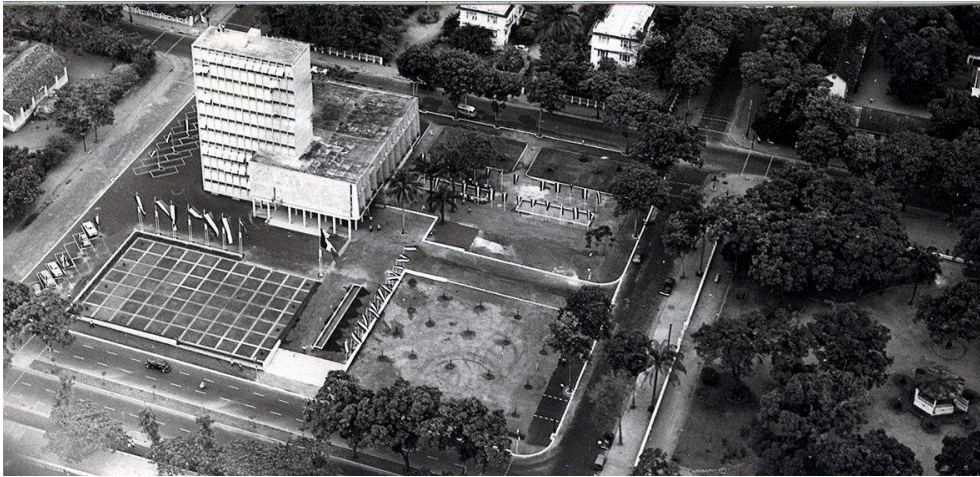
Portiques du palais national à Bata (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Hôtel de ville d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

- 48 L'hôtel de ville d'Abidjan (**fig. 15**) fut édifié à partir de 1954 et livré en 1956. Conçu avec la collaboration de l'architecte Antoine Laget, il devint rapidement un édifice symbole, et ce, à plusieurs titres. Il fut tout d'abord la première grande opération qui changea le paysage urbain d'Abidjan, dont Chomette eut la charge d'élaborer le plan masse. Il fut aussi le premier édifice moderne du Plateau, le quartier qui rassemble la majeure partie des activités administratives et commerciales de la ville. En outre, Félix Houphouët-Boigny déclara sur son parvis l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960⁵⁴. Le bâtiment abrite aujourd'hui le siège du district d'Abidjan.

Figure 15



Vue aérienne de l'hôtel de ville d'Abidjan (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 49 L'hôtel de ville se compose de deux volumes, l'un vertical, l'autre horizontal (**fig. 16**). Ce dernier abrite, sur deux niveaux reliés par un escalier d'honneur, la salle du conseil, la salle des fêtes, la salle des mariages et le bureau du maire. Séparées par une cloison mobile, la salle des fêtes et la salle des mariages peuvent être réunies et transformées alors en salle de spectacle, une différence de niveau entre les deux espaces permettant de créer une scène. Dans ce cas, hall et salle du conseil peuvent constituer le foyer et le bar.

Figure 16



Façade latérale de l'hôtel de ville d'Abidjan (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 50 Le volume vertical, non accessible au public, accueille quant à lui l'administration communale, deux ascenseurs et deux escaliers assurant les circulations verticales. La façade de ce volume s'inscrit dans un rectangle « doré » d'environ trente-six mètres de hauteur (**fig. 17**), le tracé régulateur général de l'ensemble de l'édifice étant basé sur la section dorée.

Figure 17



Façade principale de l'hôtel de ville d'Abidjan (archives des BEHC).

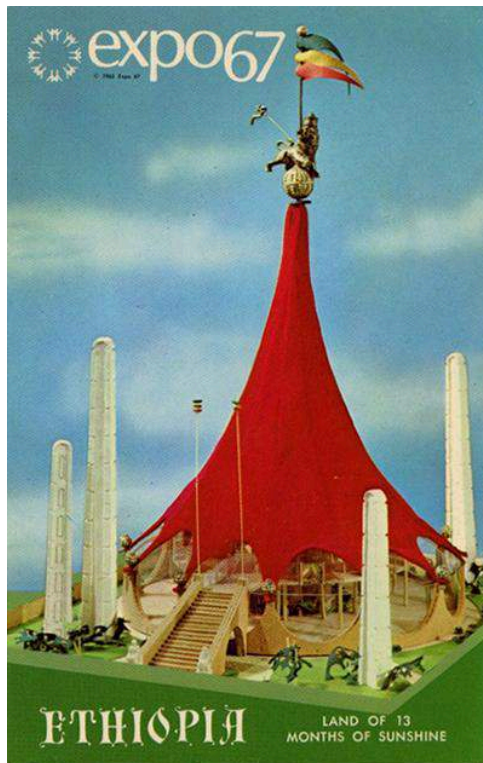
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 51 L'emploi du béton bouchardé est tempéré par la présence d'un parement de galets et de quartz ocre provenant de la région d'Abidjan. Il est à noter toutefois que l'esthétique de l'édifice évolua. En effet, lors de sa livraison en 1956, afin d'assurer une ventilation naturelle et de réguler l'ensoleillement, les façades comportaient des panneaux de bois pivotants. Dans les années 1970, la climatisation fut installée et les panneaux de bois remplacés par des châssis en aluminium anodisé avec double vitrage et stores à lamelles incorporées.

Banque commerciale d'Éthiopie, Addis-Abeba

- 52 À la fin des années 1940, le projet de palais pour le Négus constitua le premier contact d'Henri Chomette avec l'Afrique. L'architecte œuvra par la suite à de nombreuses reprises à Addis-Abeba, dont il fut nommé en 1953 architecte et urbaniste conseil. Chomette réalisa notamment dans la capitale éthiopienne l'opéra-théâtre Haïlé-Sélassié, inauguré en 1955 à l'occasion du jubilé d'argent du Négus⁵⁵, le siège de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) vers 1965⁵⁶, l'église de la congrégation évangélique de langue allemande, consacrée le 20 juin 1966⁵⁷, et l'immeuble de l'assurance impériale⁵⁸. L'architecte conçut également le pavillon de l'Éthiopie pour l'Exposition universelle de 1967 à Montréal⁵⁹ (**fig. 18**). Malgré son ampleur, le travail d'Henri Chomette en Éthiopie constitue un des pans les plus méconnus de sa carrière.

Figure 18



Pavillon de l'Éthiopie pour l'Exposition universelle de 1967 à Montréal au Canada (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 53 Le siège de la Banque commerciale d'Éthiopie fut certainement la réalisation majeure de l'architecte à Addis-Abeba (**fig. 19**). Faisant face à l'opéra-théâtre Haïlé-Sélassié et à l'immense *Lion de Juda* réalisé en 1954 par le sculpteur premier grand prix de Rome Maurice Calka (1921-1999)⁶⁰, l'édifice fut inauguré par l'empereur le 16 novembre 1965⁶¹. Conçu avec la collaboration de l'architecte Romain de Seela, le bâtiment abrite la Banque commerciale d'Éthiopie, l'une des deux banques d'État du pays. Construit en 3 ans et 8 mois, il se compose de deux volumes, l'un, vertical, qui abrite l'administration, l'autre, hémisphérique, qui accueille le hall. L'ensemble, conçu selon le nombre d'or, est en béton armé, les huisseries en aluminium et les sols en marbre.

Figure 19

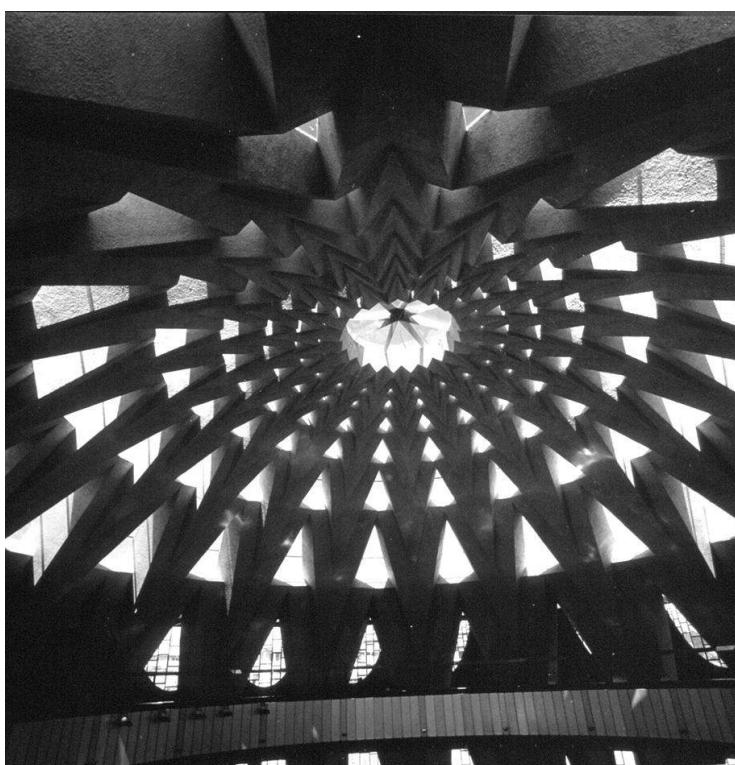


Le lion de Juda et la banque commerciale d'Éthiopie (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 54 D'un diamètre de trente-trois mètres, le hall (**fig. 20**) est constitué d'un emboîtement d'éléments triangulaires en béton dont la taille se réduit graduellement du sol vers le sommet du dôme et qui sont clos par un vitrage afin de donner une « ambiance de plein air »⁶². La forme circulaire du volume peut faire référence aux « toucoules », les habitations traditionnelles rurales.

Figure 20



Dôme du hall de la banque commerciale d'Éthiopie (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 55 Mais surtout, les éléments de béton triangulaires évoquent, comme le souligna la presse⁶³, des pétales de fleurs, Addis-Abeba signifiant en amharique « Nouvelle Fleur ». Ce hall hémisphérique « en forme de fleur » fut, lors de sa construction, l'objet de spéculations et de critiques. Henri Chomette souligna même les réticences de la maîtrise d'ouvrage à propos de cette référence trop manifeste à la tradition (**fig. 21**). Auprès du gouverneur de l'institution, l'architecte justifia alors l'emploi de la demi-sphère comme étant une référence au Capitole de Washington.

Figure 21



Hall hémisphérique de la banque commerciale d'Éthiopie (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 56 Pourtant, comme le nota Chomette, l'inscription de l'édifice dans la culture éthiopienne était évidente :

Avant l'informatique, quand un client s'adressait à un employé du guichet, derrière celui-ci, deux agents vérifiaient, après trois enregistraient, suivis de quatre tenant les livres, puis cinq tapaient et classaient les ordres et documents. Comme dans la découpe des fromages, pour une unité d'intervention, l'espace nécessaire se traduisait donc par un triangle. Pour vingt unités, ces triangles, assemblés autour de l'espace public, avaient dicté un anneau circulaire pour la commodité du Hall. Or, par une synergie des gestes inverse, la vieille tradition copte a, depuis des temps immémoriaux, abouti à cette forme ronde pour les églises populaires. Dans toutes les campagnes d'Éthiopie elles illustrent le paysage. Le Saint des Saints ponctuel au centre est entouré de l'anneau des prêtres. L'enceinte des catéchumènes, plus nombreux, l'entoure. La foule des fidèles complète le cercle⁶⁴.

Banque d'État à Bata (Guinée équatoriale)

- 57 Comme souvent à propos des réalisations équato-guinéennes, les archives des BEHC sont lacunaires au sujet de la Banque d'État à Bata.
- 58 Le siège de la banque fut réalisé en collaboration avec l'architecte Marcel Proriol. À l'instar de la Banque commerciale d'Addis-Abeba, l'édifice (**fig. 22**) se compose de deux volumes, l'un vertical et l'autre bas, de plan circulaire. L'immeuble haut présente une trame répétitive en façade. Cette trame est composée de rectangles délimités par un quadrillage en béton.

Figure 22

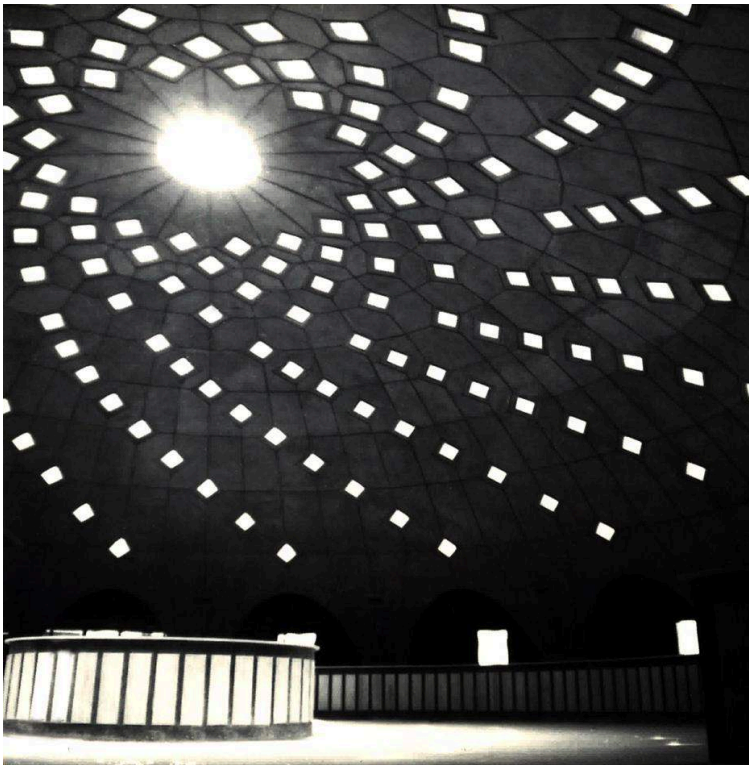


Vue générale de la banque d'État à Bata (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 59 Ce volume repose sur une structure à dix portiques en béton armé qui donnent de la légèreté à l'ensemble. Les poutres des portiques sont découpées et présentent six faces. L'élégance de ce schéma graphique renvoie à celui de la façade. Les ombres ainsi créées habillent les façades du bâtiment haut d'une trame secondaire qui change en fonction des heures de la journée. Le volume bas est quant à lui recouvert d'un dôme monumental avec un oculus central. La coupole est également percée de petites ouvertures losangiques (**fig. 23**). Ces points lumineux sont perceptibles, ils se manifestent par le biais de petites excroissances qui donnent à la surface de la coupole l'aspect d'une peau animale recouverte d'écailles. La construction de la coupole a nécessité la création d'une maquette d'étude en bois et plâtre dont les archives des BEHC conservent des photographies. Cette maquette a probablement servi de modèle en trois dimensions.

Figure 23



Dôme de la banque d'État à Bata (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Cité financière à Abidjan (Côte d'Ivoire)

- ⁶⁰ Édifiée de 1973 à 1976, la cité financière à Abidjan (**fig. 24**) fut, comme le rappela Henri Chomette, « conçue et réalisée en Côte d'Ivoire » et constitua « un apport de la Côte d'Ivoire à la recherche internationale »⁶⁵. L'édifice permit en effet de regrouper en un même lieu la totalité des services financiers du pays – dont l'ensemble du ministère des Finances – ainsi qu'un centre informatique. Chomette estima que l'architecture y créait « un support efficace pour les méthodes ultra-modernes de gestion que la Côte d'Ivoire a mises en place »⁶⁶, les différents services y trouvant leur place « comme les pièces d'un moteur ; chaque fonction peut s'y appuyer sur les transmissions les plus directes »⁶⁷.

Figure 24

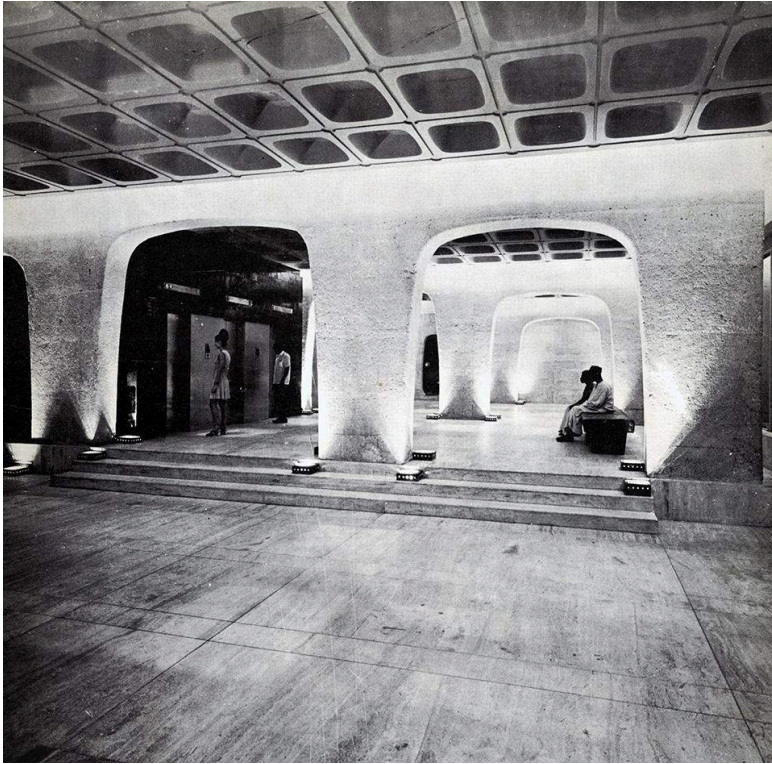


Vue générale de la cité financière à Abidjan (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 61 La cité financière fut conçue selon le nombre d'or, en collaboration avec les architectes Antoine Laget et Jean-Pierre Lupi (**fig. 25**). D'une surface de 54 600 mètres carrés, elle se compose de trois volumes, deux hauts et un bas. Une tour de vingt-et-un niveaux est en effet reliée par une passerelle à un immeuble de bureaux de douze étages, tandis qu'un volume hémisphérique séparé accueille un auditorium. La forme de celui-ci se démarque de la verticalité des deux autres volumes. Son dôme de béton est recouvert de pâtes de verre colorées qui composent une mosaïque de symboles et de formes géométriques. Les façades des deux volumes hauts sont quant à elles rythmées par une alternance de baies horizontales et de caissons en béton revêtus de grès cérame qui forment une succession de volumes en saillie.

Figure 25

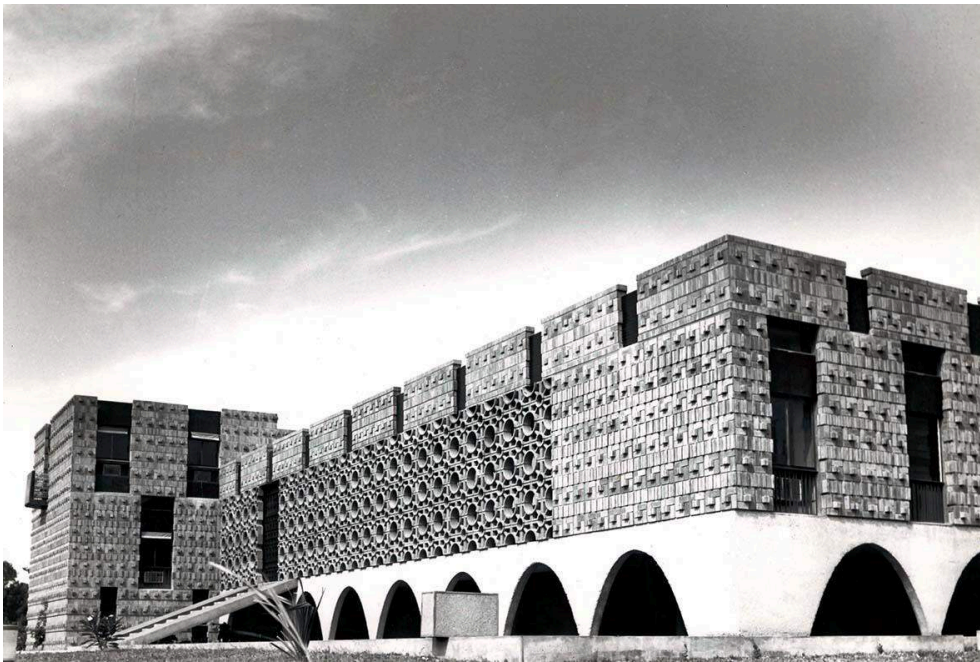


Espaces de circulation de la cité financière à Abidjan (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Résidence de France à Ouagadougou (République de Haute-Volta, aujourd'hui Burkina Faso)

- 62 La résidence de France au Burkina Faso (**fig. 26**) fut commandée en 1964 et édifée entre 1965 et 1966 à Ouagadougou sur le terrain plat et désertique d'un ancien hippodrome. L'édifice fut conçu selon la section dorée avec la collaboration des architectes Jean-Pierre Lupi et Marcel Proriol.

Figure 26

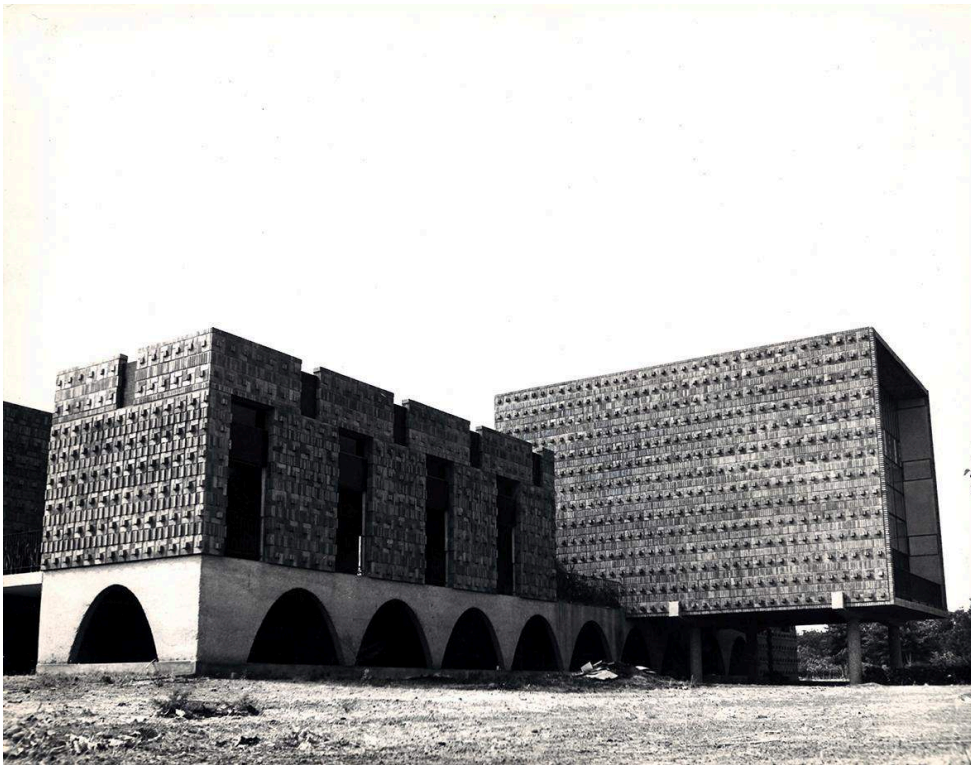


Vue générale de la résidence de France au Burkina Faso (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 63 D'une surface de 1 800 mètres carrés, la résidence abrite non seulement les salles de réception et de cérémonies officielles mais également la résidence privée de l'ambassadeur. Pour ce faire, l'édifice se compose de quatre volumes ordonnés autour d'un patio. Celui-ci est surélevé afin d'être à l'abri de la poussière (fig. 27). Cette prise en considération du climat fut au cœur du parti architectural, le « thème de la composition » étant « celui de l'architecture traditionnelle du Sahel » : « il consiste en l'opposition du caractère verdoyant du vaste patio intérieur et du caractère défensif de l'enveloppe extérieure garantissant la chaleur et l'aridité du décor⁶⁸. » Cette enveloppe extérieure est constituée d'un mur double en briques, sa construction ayant permis de rouvrir des briqueteries abandonnées.

Figure 27



Façade arrière de la résidence de France au Burkina Faso (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 64 L'accès au patio se fait par l'intermédiaire d'un large escalier recouvert d'un tapis de mosaïques représentant les symboles héraldiques des provinces françaises (**fig. 28**). Dans l'axe de l'entrée principale, ce tapis se prolonge, traversant le patio jusqu'au volume rectangulaire du grand salon de réception. Ce volume est en saillie et repose sur des pilotis. Le premier étage abrite ainsi les salons d'honneur, la salle à manger d'apparat et les appartements des hôtes de marque tandis que le rez-de-chaussée accueille les services et un parking fermé par des arcades. Le second étage est réservé aux appartements privés de l'ambassadeur. L'ensemble de l'édifice comporte de nombreuses références à l'art traditionnel, à l'instar du mur de claustras, du tapis de mosaïque ou des motifs de la porte d'entrée.

Figure 28



Tapis de mosaïque de la résidence de France au Burkina Faso (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Résidence de France à Cotonou (République du Dahomey, aujourd'hui Bénin)

- 65 La résidence de France (**fig. 29**) au Bénin fut édifée au début des années 1960 à Cotonou en collaboration avec l'architecte Jacques Benoit-Barnet. Située entre la ville ancienne et le centre nouveau, l'édifice déploie 1 500 mètres carrés sur trois niveaux.

Figure 29



Vue générale de la résidence de France au Bénin (archives des BEHC).

Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 66 Le rez-de-chaussée abrite les espaces d'accueil et de services, la salle de conférence ainsi que les bureaux, dont celui de l'ambassadeur. Le premier étage, accessible grâce à un grand escalier extérieur, renferme les salles de réception, dont la grande salle à manger ouverte sur le grand salon, lequel se prolonge sur l'extérieur par une terrasse qui permet d'accéder aux jardins et à la mer. Sur le pignon est de la résidence, l'architecte réalisa une mosaïque en pâte de verre de 9,5 par 4,5 mètres (**fig. 30**).

Figure 30



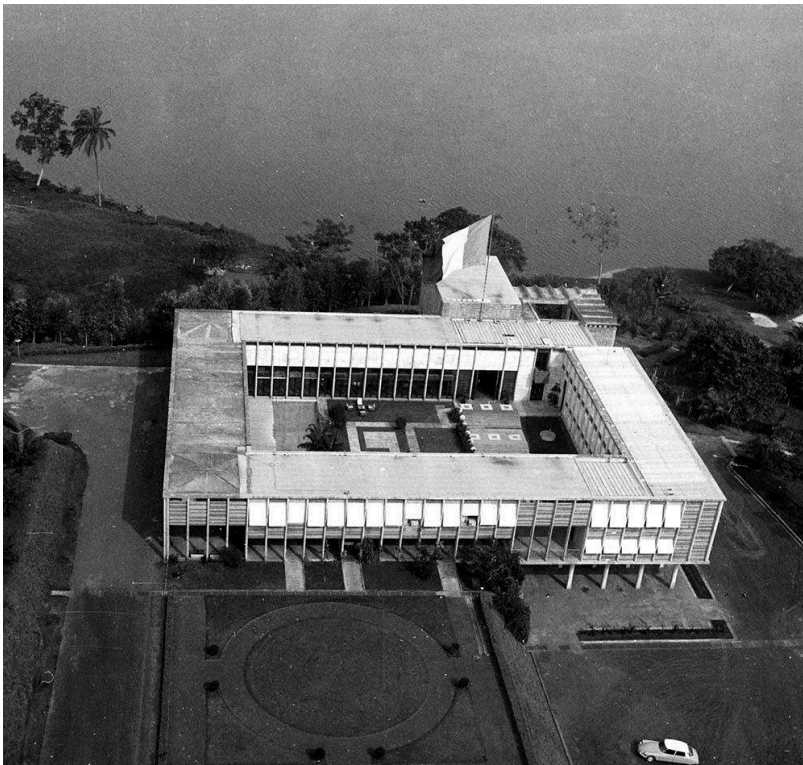
Façade est de la résidence de France au Bénin (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 67 La résidence, construite au sein d'un parc floral de 6 600 mètres carrés, présente une construction dynamique assez inédite dans l'œuvre de Chomette. Chaque partie du bâtiment, jusqu'à la toiture, est individualisée par un traitement différent. Il faut enfin noter la présence dans la salle à manger d'une fresque de 4,16 par 3,05 mètres réalisée par Jean Lurçat (1892-1966).

Résidence de France à Abidjan (Côte d'Ivoire)

- 68 La résidence de France en Côte d'Ivoire à Abidjan (**fig. 31**) prend place sur un promontoire qui surplombe la baie de Cocody, dans le quartier des ambassades. Construite en collaboration avec Antoine Laget à partir de 1962, elle fut inaugurée en septembre 1964.

Figure 31



Vue aérienne de la résidence de France à Abidjan en Côte d'Ivoire (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

- 69 D'une surface de 1 735 mètres carrés, l'édifice se compose de quatre ailes qui s'organisent autour d'un patio qui présente un parterre dessiné et une pièce d'eau (fig. 32). Un escalier d'apparat conduit, de la partie basse du terrain, au patio. Le premier niveau abrite les espaces de services, tandis que le second accueille les réceptions couvertes – petite et grande salle à manger, grand salon, bibliothèque – les appartements des hôtes, ainsi que les réceptions de plein air – salle à manger et grand salon. Le dernier niveau, enfin, est réservé à la résidence privée de l'ambassadeur.

Figure 32



La résidence de France à Abidjan en Côte d'Ivoire depuis la lagune en contrebas (archives des BEHC).
Repro. Pierre Chomette. © Pierre Chomette.

Conclusion

- 70 Henri Chomette représente une des figures majeures de l'architecture africaine subsaharienne des Trente Glorieuses. Pluridisciplinaires, les BEHC furent actifs dans vingt-trois pays du continent à travers une « chaîne harmonique » qui permit de nombreuses et étroites collaborations. L'architecte inscrivit ses réalisations dans un mouvement qu'il identifia et nomma « l'Afrique moderne ». Réfutant tant le pastiche que l'importation de modèles standardisés, son architecture se nourrit de transferts, d'assimilations et de réinterprétations, et peut ainsi être affiliée au régionalisme critique tel que défini par Kenneth Frampton.
- 71 Les dix opérations qui ont précédemment fait l'objet d'esquisses monographiques témoignent de cette architecture géographique qui fut pensée pour un site et ses caractéristiques géographiques, climatiques et culturelles, et qui reste liée à celui-ci. Lieux de pouvoir, elles constituèrent des symboles étatiques pour, bien souvent, en devenir des icônes. Ces édifices ne représentent toutefois qu'un fragment de la vaste œuvre d'Henri Chomette, et ne doivent pas en occulter la diversité des programmes, des stations-services aux très nombreux édifices scolaires.
- 72 Afin d'en assurer sa connaissance, sa reconnaissance et sa protection, l'architecture d'Henri Chomette nécessite de poursuivre les recherches, et ce, sur l'ensemble des projets et réalisations. Mais cette étude demande nécessairement un long travail de

terrain, afin non seulement d'identifier et de consulter les sources extra-européennes, mais également de permettre des descriptions et analyses *in situ*.

- 73 Henri Chomette fut par ailleurs un architecte aux écrits prolifiques. Articles, tribunes et entretiens publiés dans la presse généraliste ou spécialisée mais aussi textes restés inédits, les écrits d'Henri Chomette constituent un important et précieux témoignage sur l'architecture française et africaine de la seconde moitié du ^{xx}e siècle. Un travail de sélection et d'analyse des textes de l'architecte est en cours afin d'en établir une édition commentée. « L'évolution de l'architecture africaine »⁶⁹, « Où en est l'architecture africaine ? Henri Chomette répond à nos questions »⁷⁰, « Digression à propos de l'intégration des Arts et Traditions »⁷¹, « Tradition et création, l'éternelle querelle des anciens et des modernes »⁷² ou encore des extraits des mémoires⁷³ inédites de l'architecte composeront cette anthologie qui sera accompagnée d'un appareil critique.
- 74 La poursuite de l'étude de l'œuvre d'Henri Chomette, enfin, est conditionnée par la conservation et le traitement des archives des BEHC. Volumineuses, ces dernières ne sont pas inventoriées et restent conservées dans un cadre privé. Étant donné son importance historique, il serait plus que souhaitable qu'une institution publique s'intéresse à ce fonds afin de le classer, le conserver, le valoriser et le rendre accessible aux chercheurs.

NOTES

1. - Livre d'or des B.E.H.C., note manuscrite de Léopold Sédar Senghor, 5 avril 1971 (archives des BEHC).
2. - CHRISTIN, Olivier et FILLIAT, Armelle. « Abidjan : un urbanisme capital » et « Destin des villes de pouvoir, l'urbanisme dans les anciens territoires de l'AEF ». MILLER-CHAGAS, Philomena. « Le climat dans l'architecture des territoires français d'Afrique ». NADAU, Thierry. « Ville et industrie en Afrique ». Dans CULOT, Maurice et THIVEAUD, Jean-Marie (dir.). *Architectures françaises outre-mer*. Liège : Mardaga, 1992.
3. - TOURÉ, Diala. *L'Activité des Bureaux d'Études Henri Chomette en Afrique de l'Ouest depuis 1948*. Thèse de doctorat d'histoire de l'art sous la direction de Gérard Monnier. Paris : Université Panthéon-Sorbonne, 1998.
4. - TOURÉ, Diala. *Créations architecturales et artistiques en Afrique sub-saharienne, 1948-1995, bureaux d'études Henri Chomette*. Paris : l'Harmattan, 2002.
5. - LEVIN, Ayala. « Haile Selassie's Imperial Modernity: Expatriate Architects and the Shaping of Addis Ababa ». *Journal of the Society of Architectural Historians*, décembre 2016, vol. 75, n° 4, p. 447-468. <http://jsah.ucpress.edu/content/75/4/447> [consulté le 26/02/2018].
6. - Quelques lignes sont consacrées à la Banque commerciale d'Éthiopie à Addis-Abeba et au pavillon de l'Éthiopie pour l'Exposition universelle de 1967 à Montréal.
7. - Auteur de plus de 250 réalisations, l'architecte Arturo Mezzedimi fut actif principalement dans la Corne de l'Afrique. À Addis-Abeba, il édifia notamment le siège Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, dit Africa Hall, en 1958-1961 et l'hôtel de ville en 1961-1964. Pour de plus amples informations sur cet architecte, voir : ALBRECHT, Benno, DE DOMINICIS, Filippo et GALLI, Jacopo. *Arturo Mezzedimi : architetto della superproduzione*. Rimini : Guaraldi, 2015.

Voir également : GALLI, Jacopo. « Aspirations and Contradictions in Shaping a Cosmopolitan Africa: Arturo Mezzedimi in Imperial Ethiopia ». *ABE Journal* [document électronique], 2016, n° 9-10 : <http://abe.revues.org/3159> [consulté le 10/11/2017].

8. - L'architecte israélien Enav Zalman œuvre en Éthiopie tout au long des années 1960. Associé à l'architecte éthiopien Michael Tedros, il réalisa notamment le ministère des Affaires étrangères à Addis-Abeba. Pour de plus amples informations sur Enav Zalman et Michael Tedros, voir : LEVIN, Ayala. « Zalman Enav, Michael Tedros and Addis Ababa's Imperial Modernity ». Dans ALBRECHT, Benno (dir.) *Africa: Big Chance, Big Change*. Bologne : Compositori, 2014, p. 168-69. Voir également : YACOBI, Haim. *Israel and Africa: a genealogy of moral geography*. Londres, New York : Routledge, 2016.

9. - LAGAE, Johan et TOULIER, Bernard. « De l'outre-mer au transnational - Glissements de perspectives dans l'historiographie de l'architecture coloniale ». *La Revue de l'art*, 2014-4, n° 186, p. 45-55.

10. - NOYER-DUPLAIX, Léo. « Henri Chomette: Africa as a terrain of architectural freedom ». Dans HERZ, Manuel, SCHRÖDER, Ingrid et FOCKETYNZ, Hans (dir.). *African Modernism: Architecture of Independence*. Zurich : Park Books, 2015, p. 271-281. Cette publication a donné lieu à une exposition organisée au Vitra Design Museum à Weil am Rhein (Allemagne) du 20 février au 31 mai 2015. L'exposition a par la suite été accueillie aux États-Unis, à la Graham Foundation à Chicago du 29 janvier au 16 avril 2016, et au Center for Architecture à New York du 16 février au 27 mai 2017.

11. - Neveu et légataire d'Henri Chomette, Pierre Chomette (p.chomette.archi@wanadoo.fr) est responsable de l'agence Chomette-Lupi & Associés-Architectes, l'héritière des BEHC. Je tiens particulièrement à le remercier pour son aide précieuse lors de mes recherches. Mes remerciements s'adressent également à Golnaz Montagne.

12. - CHOMETTE, Henri. « Le Ministère des finances d'Abidjan ». *La Construction moderne*, 1976, n° 6, p. 31.

13. - *Id.* *Les Vieux Cons*, manuscrit non publié (archives des BEHC).

14. - CHOMETTE, Henri cité dans « À la M.C.L. : la première exposition sur les réalisations des B.E.H.C. dans les pays en développement ». *La Vie stéphanoise*, 25 septembre 1975.

15. - *Ibid.*

16. - *Ibid.*

17. - CHOMETTE, Henri cité dans « Le secret d'H. Chomette (des réalisations dans 11 pays) : l'architecture n'est pas un art de soliste », n. i. et n. d. (archives des BEHC).

18. - TOURÉ, Diala. *Créations architecturales... Op. cit.*, p. 173.

19. - Henri Chomette exposa notamment son propos dans deux articles : « L'évolution de l'architecture africaine ». *Africa*, novembre-décembre 1964, n° 33 et « Où en est l'architecture africaine ? Henri Chomette répond à nos questions ». *Fraternité*, 1^{er} novembre 1963. Les citations de l'architecte de cette partie sont extraites de ces deux articles.

20. - CHOMETTE, Henri. « L'évolution de l'architecture africaine ». Art. cit.

21. - *Id.* « Où en est l'architecture africaine ? Henri Chomette répond à nos questions ». Art. cit., p. 37.

22. - *Id.* « Les cases "Air-Form" de Nicholsonville ». Dans *Les Vieux Cons*, manuscrit non publié (archives des BEHC).

23. - *Ibid.*

24. - « Entretien avec l'architecte Chomette. Conceptions de l'architecture moderne ». n. i. et n. d. (archives des BEHC).

25. - CHOMETTE, Henri. « La gare de Pointe-Noire ». Dans *Les Vieux Cons*, manuscrit non publié (archives des BEHC).

26. - « Entretien avec l'architecte Chomette. Conceptions de l'architecture moderne ». Art. cit.

27. - *Ibid.*

28. - FRAMPTON, Kenneth. *L'Architecture moderne, une histoire critique*. Paris : Thames & Hudson, 2009, p. 334-347.
29. - « Civilisation universelle et cultures nationales » fut publié pour la première fois en 1955 dans *Histoire et vérité* aux Éditions du Seuil.
30. - *Ibid.*
31. - FRAMPTON, Kenneth. « Towards a Critical Regionalism: Six Points for an Architecture of Resistance ». Dans FOSTER, Hal (éd.). *The Anti-Aesthetic. Essays on Postmodern Culture*. Port Townsend, WA : Bay Press, 1983.
32. - *Ibid.*
33. - FRAMPTON, Kenneth. *L'Architecture moderne, une histoire critique*. *Op. cit.*, p. 347.
34. - CHOMETTE, Henri. « Digressions à propos de l'intégration des arts et des traditions ». *Architecture intérieure*, octobre-novembre 1977, n° 162. Les citations du paragraphe sont extraites de cet article.
35. - *Ibid.*
36. - CHOMETTE, Henri. « Tradition et création ». *La Construction moderne*, 1981, n° 25, 1981, p. 5.
37. - *Id.* « Comment la vie vient aux murs ». *Le Mur vivant*, 2^e semestre, 1970, n° 16.
38. - CHOMETTE, Henri cité par TOURÉ, Diala. *Op. cit.*, p. 168.
39. - CHOMETTE, H. « Tradition et création ». *Art. cit.*, p. 5.
40. - *Ibid.*
41. - *Ibid.*
42. - CHOMETTE, H. « Caisse nationale d'assurance à Yaoundé ». *Le Mur vivant*, 1981, n° 60, p. 16.
43. - GARBOT, Jacques. « Les contes du "canard", Ubule ». *Le Canard enchaîné*, 22 décembre 1965.
44. - CHOMETTE, Henri cité par CHRISTIN, Olivier et FILLIAT, Armelle. *Op. cit.*, p. 270.
45. - CHRISTIN, O., FILLIAT, A. « Destin des villes de pouvoir, l'urbanisme dans les anciens territoires de l'AEF ». Dans CULOT, M., THIVEAUD, J.-M. (dir.). *Architectures françaises Outre-mer*. *Op. cit.*, p. 259-272.
46. - CHOMETTE, H. « Musée des civilisations noires de Dakar ». *Le Mur vivant*, 1980, n° 56.
47. - *Id.* « Quand il s'agit de loger une famille polygame de 32 personnes il faut revisiter la notion du 3 pièces-cuisine ». *Dépêche*, 6 avril 1964.
48. - Les timbres-poste et billets de banque sont conservés dans les archives des BEHC.
49. - Livre d'or des BEHC, note de Félix Houphouët-Boigny, non datée (archives des BEHC).
50. - TOURÉ, Diala. *Op. cit.*, p. 144.
51. - « Le projet d'Henri Chomette pour le Palais impérial d'Éthiopie ayant été classé second, les verriers de Saint-Just-sur-Loire raconteront-ils en couleur l'histoire des descendants du roi Salomon ? ». *L'Espoir*, 15 janvier 1957.
52. - « L'héritière du Négus et son palais sont nés à Paris ». *Paris-Match*, 13 janvier 1951.
53. - *Ibid.*
54. - TOURÉ, Diala. *Op. cit.*, p. 212.
55. - « Opéra-théâtre Haïlé Sélassié ». *Aujourd'hui Art et Architecture*, 1956, n° 8, p. 54-55 et « Opéra-théâtre Haïlé Sélassié ». *Techniques et architecture*, 1956, n° 1, 16^e série, p. 92-94.
56. - *Fraternité-Matin*, 10 octobre 1965.
57. - « Une nouvelle église achevée à Addis-Abeba ». *Addis Abéba Soir*, 1^{er} juillet 1966.
58. - « Addis-Abeba capitale moderne ». n. id. et n. d. (archives des BEHC).
59. - Prenant la forme d'une tente conique rouge de 30 mètres qui rappelait les structures royales des campements éthiopiens, ce pavillon fut le premier à représenter seul une nation africaine, les quinze autres pays du continent présents à l'Exposition étant abrités dans un pavillon commun.
60. - Ce lion de Juda de douze mètres de haut en pierre de taille constitua la première commande d'art urbain importante de Maurice Calka. Son œuvre fait référence à une sculpture antérieure, le monument du Lion de Judah, qui fut réalisée dans les années 1930 et qui est installée face à la gare ferroviaire d'Addis-Abeba.

61. - « Inauguration by His Imperial Majesty of the new building of Commercial Bank of Ethiopia ». *EM* 4, 1965, n° 4, p. 20-29.
 62. - CHOMETTE, Henri. « La Banque d'État d'Éthiopie ». Dans *Les Vieux Cons*, manuscrit non publié (archives des BEHC).
 63. - « A flower-like piece of architecture evoking the symbol of Addis Ababa, (New Flower), decorates the interior of the new dome-shaped part of the National Bank of Ethiopia Building, now nearing completion ». « Flower symbol decorates interior of National Bank ». *The Ethiopian Herald*, 28 avril 1965.
 64. - CHOMETTE, H. « La Banque d'État d'Éthiopie ». Art. cit.
 65. - *Id.*, texte à propos de la cité financière d'Abidjan, n. i. et n. d. (archives des BEHC).
 66. - *Ibid.*
 67. - *Ibid.*
 68. - CHOMETTE, H. « Réalisations françaises en Haute Volta ». *Tuiles et briques*, 1952, n° 52, p. 51.
 69. - *Id.* « L'évolution de l'architecture africaine ». Art. cit.
 70. - *Id.* « Où en est l'architecture africaine ? Henri Chomette répond à nos questions ». Art. cit.
 71. - *Id.* « Digression à propos de l'intégration des Arts et Traditions ». *Architecture intérieure CREE*, n° 162, octobre-novembre 1977, p. 86-87.
 72. - *Id.* « Tradition et création, l'éternelle querelle des anciens et des modernes ». *La Construction moderne*, n° 25, 1981, p. 5-10.
 73. - *Id.* *Les Vieux Cons*, manuscrit non publié (archives des BEHC).
-

RÉSUMÉS

Henri Chomette (1921-1995) fut l'un des architectes majeurs de l'Afrique subsaharienne des Trente Glorieuses. Son agence, les Bureaux d'Études Henri Chomette (BEHC), fut active dans vingt-trois pays du continent et proposa une pratique engagée et pluridisciplinaire de l'architecture. Souhaitant « vivre l'Afrique », l'architecte rejeta pastiches et modèles standardisés et accorda une place prépondérante au site, à ses spécificités géographiques, climatiques et culturelles. Son œuvre peut être affiliée au régionalisme critique tel que défini par Kenneth Frampton. Faite de transferts, d'assimilations et de réinterprétations, elle incarna à de nombreuses reprises la puissance publique, les édifices en devenant des symboles, voire des icônes. Dix esquisses monographiques de lieux de pouvoir emblématiques conçus par l'architecte viennent illustrer le propos : trois palais nationaux – projet de palais impérial à Addis-Abeba en Éthiopie, palais national à Cotonou en République du Dahomey (aujourd'hui Bénin), palais national à Bata en Guinée équatoriale –, hôtel de ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire, trois édifices liés à l'administration économique – la banque commerciale d'Éthiopie à Addis-Abeba, la banque d'État à Bata et la Cité financière à Abidjan – et trois résidences de France – à Ouagadougou en République de Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso), à Cotonou et à Abidjan.

Henri Chomette (1921-1995) was one of the major architects of the Postwar Boom in sub-Saharan Africa. His architectural firm, called Bureaux d'Études Henri Chomette (BEHC), was active in twenty-three African countries and proposed a committed and multidisciplinary practice of architecture. The architect, who wanted to "live Africa," rejected pastiches and standardized models and gave a prominent place to the site – its geographical, climatic, and cultural specificities. His work can be related to the Critical Regionalism movement as defined by Kenneth

Frampton. Made of transfers, assimilations, and reinterpretations, his buildings often embodied public power and became symbols and icons. Ten monographic sketches of emblematic places of power designed by the architect illustrate his unique style: three national palaces – Imperial Palace project in Addis Ababa, Ethiopia, National Palace in Cotonou, Republic of Dahomey (now Benin), National Palace in Bata in Equatorial Guinea; the Abidjan City Hall in Ivory Coast; three buildings linked to the financial administration – the Commercial Bank of Ethiopia in Addis Ababa, the State Bank in Bata and the Financial city in Abidjan; and three residences of France in Ouagadougou, Republic of Upper Volta (now Burkina Faso), in Cotonou and in Abidjan.

INDEX

Mots-clés : Afrique subsaharienne, Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Guinée équatoriale, Éthiopie, décolonisation, indépendance, Trente Glorieuses, Chomette (Henri), régionalisme critique, architecture administrative, palais national, palais présidentiel, ambassade, résidence de France, banque, ministère

Keywords : Sub-saharan Africa, Ivory Coast, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Guinée équatoriale, Éthiopie, decolonization, independence, Trente Glorieuses, Henri Chomette, critical regionalism, administrative architecture, national palace, presidential palace, embassy, France residency, bank, ministry

AUTEUR

LÉO NOYER DUPLAIX

 **IDREF** : <https://idref.fr/240717341>

 **ORCID** : <https://orcid.org/0000-0002-5787-6922>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/211148874231449620376>

Chercheur, service patrimoine de la Ville d'Abbeville, associé au service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Hauts-de-France ; Doctorant, Sorbonne Université, centre André-Chastel (UMR 8150) leo.nd@me.com